

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Evolution de l'annexe financière à la convention tripartite d'adhésion aux services numériques proposés par le Syndicat mixte en partenariat avec les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et du Pas-de-Calais

Le vingt-quatre (24) juin deux mille vingt-six, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Lens, dans les locaux du Louvre-Lens, sur convocation en date du dix-huit (18) juin deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	☒	☐	☐	
	Mme Emilie BOMMART	☐	☐	☒	M. HEUSELE
	M. Christophe COULON	☒	☐	☐	
	M. Luc FOUTRY	☐	☐	☒	
	M. Alban HEUSELE	☒	☐	☐	
	M. Yvan HUTCHINSON	☐	☐	☒	M. COULON
	M. Jean-Michel MICHALAK	☒	☐	☐	
	M. Ludovic ROHART	☐	☐	☒	M. MICHALAK
	M. Ghislain TETARD	☒	☐	☐	
	M. Benoît TIRMARCHE	☒	☐	☐	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	☐	☐	☒	
	M. Luc MONNET	☒	☐	☐	
	Mme Marie-Paule ROUSSELLE	☐	☐	☒	
	Mme Marie SANDRA	☐	☐	☒	Mme VANPEENE
	Mme Anne VANPEENE	☒	☐	☐	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	☐	☐	☒	M. MONNET
	M. Jean-Claude DISSAUX	☐	☐	☒	Mme MESSEANNE
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	☒	☐	☐	
	Mme Véronique THIEBAUT	☐	☐	☒	M. TIRMARCHE
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	☐	☐	☒	
Collège ENT ⁽¹⁾	M. Benjamin DENOYELLE	☒	☐	☐	
	M. Vincent DUCOURAU	☐	☐	☒	
Collège données publiques ⁽²⁾	M. Alain DUCHESNE	☒	☐	☐	
	M. Christian LEROY	☐	☐	☒	
		11	0	13	7

(1) Usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif

(2) Accompagnement pour la valorisation des données publiques

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer

Le comité syndical,

Vu la délibération 2021-16 du 23 novembre 2021 approuvant le modèle de convention tripartite relative aux prestations et à l'accompagnement sur les services numériques, dans le cadre de l'opération Pack Mairie Connectée ;

Vu les délibérations 2023-03 du 2 février 2023 et 2025-11 du 25 juin 2025 modifiant le modèle de convention tripartite ;

Vu la délibération 2025-24 du 18 décembre 2025 modifiant les annexes n°1 et n°2 de la convention tripartite entre le Syndicat mixte, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale concerné et la commune bénéficiaire ;

Vu le projet de modification de l'annexe financière « Annexe 2 - Participation financière de la collectivité ou de l'établissement public ».

Considérant qu'il paraît opportun d'élargir l'offre de services numériques que le Syndicat mixte propose aux collectivités et établissements publics de son territoire par l'intermédiaire de sa centrale d'achat, notamment en matière de sécurité numérique ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les tarifs des services numériques pour répercuter les évolutions des marchés associés.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

D'APPROUVER le projet de modification de l'annexe financière « Annexe 2 - Participation financière de la collectivité ou de l'établissement public » au modèle de convention relative aux prestations et à l'accompagnement sur les services numériques, entre le Syndicat mixte, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale concerné et la commune bénéficiaire.

Adopté par :

Voix pour :	18
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	18

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

